

N/REF : 18/08/2025 10H15 C:000003 I:02665
V/REF : AC/C26030
V/Email reçu le Lundi 18/08/2025 a 10H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPO
IMMEUBLE : LA SAUDRAIS -CPO
1 A 5, RUE LOUISE MICHEL
35590 ST GILLES

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 1 2 MICHEL - GARAGE MME LUCAS CATHERINE 07 81 95 40 78
PORTE 9985 LOGEMENT 19985

MOTIF : REPAR FUITE S/EVAC EU
FUITE SUR ÉVACUATION SANS GARAGE DE LA LOCATAIRE

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES EVACUATIONS
CONSTAT : CASSE D'UN TUYAU PVC
DÉPOSE/REPOSE SECTION CASSÉE
COLLAGE DU PIED DE COLONNE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 19/08/25 a 10H31 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL016-Ff Réparation fuite	PC 1	138,00	138,00
TOTAL H.T.				138,00
T.V.A. a 10,00%				13,80
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>151,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.